

PHOTOVOLTAÏQUE | les chantiers de l'été à la loupe

Le SIEGE 27 propose aux collectivités et leurs groupements d'assurer la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation d'installations photovoltaïques sur bâtiments et ombrières de parking publics.

Les études, les travaux et l'exploitation sont ainsi pris en charge par le syndicat et les bénéfices produits sont reversés à la commune dès lors que l'équilibre budgétaire* est atteint.

Cet accompagnement suscite beaucoup d'intérêt auprès des communes : 115 demandes de panneaux photovoltaïques sur bâtiment public ou en ombrière ont déjà été traitées par le service transition énergétique du SIEGE 27. 17 projets sont en service ou en travaux, 23 en étude et 75 ont dû être abandonnés pour cause de contraintes externes (amiante, structure, etc.), incompatible avec l'objectif d'équilibre économique suscité.

Cet été, ce sont les toitures de la mairie-école de Cesseville et l'école du Château à Saint-André-de-L'Eure qui ont été couvertes de panneaux photovoltaïques :

Cesseville

La mairie-école de Cesseville est maintenant équipée de 72 panneaux photovoltaïques qui représentent une puissance installée de 23,4 kWc. L'installation produira environ 25 MWh par an vendus en totalité à EDF Obligation d'Achat.

La production d'électricité de la centrale correspond à la consommation électrique théorique de huit foyers, hors chauffage.

Pour garantir l'intégration paysagère avec l'église Notre-Dame classée monument historique, la toiture en pourtour des panneaux, cadrés noirs, a été réalisée en ardoise.

Panneaux photovoltaïque à Cesseville

Saint-André de l'Eure

72 panneaux photovoltaïques ont été installés en toiture de l'école du Château à Saint-André-de-l'Eure pour une puissance totale de 24,48 kWc.

La centrale photovoltaïque produira 26,8 MWh par an environ qui seront vendus en totalité à EDF Obligation d'Achat. La production d'électricité de la centrale correspond environ à la consommation électrique théorique de 9 foyers hors chauffage.

Panneaux photovoltaïque à Saint-André de l'Eure

** La seule condition d'intervention du SIEGE 27 est l'atteinte de l'équilibre économique du projet sur 20 ans.*

QUELLE EST LA TOITURE IDÉALE ?

- Orientation : sud
- Inclinaison : 30° ou toiture terrasse
- Sans ombrage : cheminées, arbres, poteaux électriques, ...
- Surface : 150m² minimum de toiture exploitable
- Couverture : sans présence d'amiante
- Charpente : en capacité de supporter le poids des panneaux photovoltaïques
- Faible distance de raccordement : logette Enedis proche du bâtiment

Publié le 27 octobre 2021